



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 novembre 2022, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
 2. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022
 3. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme, en remplacement de Monsieur Morgan Meier, démissionnaire
 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- TTC pour le développement du projet lauréat du concours en vue de la rénovation, de la transformation, de l'agrandissement et de l'assainissement du bâtiment « Les Mûriers 2 » sis sur le bien-fonds 3546 à Colombier
 5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extension des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2023
 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande crédit CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement des armoires électriques basse tension
 7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2023
 8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au subventionnement communal des soins dentaires de la naissance à 24 ans révolus
 9. Interpellations et questions
 10. Communications du Conseil communal
 - Fusion
 - PAL
 11. Divers
-

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 36 conseillers généraux :

BENA Daniel, **BRIDEL Christophe**, **BONDALLAZ Stéphane** (premier vice-président), **BRÜSCHWEILER Ivan**, **BUGNON David**, **BURGAT François**, **BUSCHINI Gianni**, **CHEN Chien-Yu** (scrutatrice), **DONNER Philippe**, **EGLI Philippe**, **ERNST Jean-René**, **ETTER Daniel** (secrétaire), **GODET Louis**, **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne**, **GYGI Robert** (secrétaire adjoint), **HIRTER Jennifer**, **JAQUET Grégory**, **JEANRENAUD Yann**, **KISANGA STACCHETTI Makiala** (seconde vice-présidente), **LAPRAY Vincent**, **MAIER Corinne**, **MATTER Marie-France**, **MEIER Morgan**, **MESNIER-VILLARD Fabienne**, **PESSINA Jean-Marc** (président), **PLATZ Sarah**, **SCHWAB Fabian**, **SCHWEIZER Elsa**, **STEINER Anouk**, **STEINER Christian**, **STEINER Olivier**, **VERMOT Michel**, **ZBINDEN Raphaël**, **KÜNZI Jean-François** (suppléant), **LUTHY Martial** (suppléant), **MILHAUD DUVERNAY Liza** (suppléante), **VINCENT Patrick** (suppléant)

8 excusés (sans les suppléants) : **BÄRFUSS Chloé**, **BÄRFUSS Philippe**, **BERGQVIST Johan**, **CHENAUX Jeremie-Gaetan**, **DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **NICOLESCU Sandra**, **SEILER Alexandre**, **SPACIO Gemma**, **MUSITELLI Delio** (suppléant) **MUSITELLI Océane** (suppléante)

Membres du Conseil communal présents : **KUROWIAK Roxane** (présidente), **DUPASQUIER Philippe** (vice-président), **AUBERT Natacha** (secrétaire), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 36

Le nombre d'excusés : 8

La majorité absolue est de : 19

Majorité des 2/3 est de : 24

Communication du président

M. Jean-Marc Pessina (président) donne lecture de la démission de Mme Gabrielle Ducommun. Cette démission est motivée par des raisons professionnelles et personnelles. En effet, sa réorientation professionnelle lui prend plus de temps et elle ne souhaite pas ralentir les efforts et le travail entrepris par les membres de son parti en faveur des habitants de la commune.

Le président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est adopté

2. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

3. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme, en remplacement de M. Morgan Meier, démissionnaire

M. Jean-Marc Pessina (président) demande s'il y a des propositions ?

M. Christian Steiner(PLR). Le groupe PLR propose M. Daniel Etter.

M. Jean-Marc Pessina (président). M. Daniel Etter est nommé à la Commission d'urbanisme.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- TTC pour le développement du projet lauréat du concours en vue de la rénovation, de la transformation, de l'agrandissement et de l'assainissement du bâtiment « Les Mûriers 2 » sis sur le bien-fonds 3546 à Colombier

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Natacha Aubert (Conseillère communale). Il s'agit de la 2^{ème} étape de ce projet, puisque l'année dernière le Conseil général avait approuvé un crédit pour le MEP (mandat d'étude parallèle). Maintenant le projet est dessiné et a fait l'objet d'une séance publique. La 2^{ème} étape consiste à transformer ces dessins en projet réalisable. L'élaboration d'un projet de cette envergure répond à des normes comptables strictes. L'analyse de l'économiste est la suivante. Le prix de la construction est de 6 millions. Ce prix comprend les travaux préparatoires (démolition, renforcements structurels), les

travaux de construction (transformation, assainissement) et les travaux d'aménagements extérieurs. A ces coûts de travaux s'ajoutent :

- CHF 1'600'000.- HT = Honoraires de tous les mandataires (architecte, ingénieur civil et ingénieurs CVCSE+MCR), y compris des spécialistes (acousticien, physique du bâtiment, géomètre, paysagiste, ingénieur sécurité et défense incendie AEAI RAQ2)
- CHF 80'000.- HT = Mandat de BAMO
- CHF 67'000.- HT = Frais divers de copies, héliographies et déplacements des mandataires
- CHF 180'000.- HT = Équipements spéciaux et machines professionnelles
- CHF 300'000.- HT = Mobilier, vaisselle, petites fournitures
- CHF 823'000.- HT = Imprévus (10% sur 8'227'000.-)
- CHF 697'000.- = TVA (7,7% sur CHF 9'050'000.-)
- CHF 240'000.- = Frais secondaires (assurances, intérêts intercalaires, taxes de raccordements, échantillons, avocat, émoluments des permis de construire et d'exploiter, etc.)
- **TOTAL = CHF 9'987'000.- TTC**

En résumé, 6 millions pour les coûts des travaux, et 10 millions le coût du projet global.

Le rapport de ce soir porte sur les phases d'avant-projet et de projet définitif, de demande de permis et d'appel d'offres.

Mme Aubert rappelle également l'importance de ce projet pour la commune. D'abord puisque le bâtiment est dédié à la jeunesse de Colombier (préscolaire, parascolaire) et également pour que les sociétés locales puissent utiliser les salles du bâtiment. Comme il s'agit d'un projet intéressant et utile, le Conseil communal suggère d'adopter l'arrêté.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux Commissions.

M. Raphaël Zbinden (PLR) pour la commission financière. Cette demande de crédit d'engagement pour la phase d'étude approfondie du projet lauréat du concours en vue de la rénovation, de la transformation, de l'agrandissement et de l'assainissement du bâtiment « Les Mûriers 2 » a retenu toute l'attention de la Commission financière.

En effet, ce projet d'envergure, avoisinant les 10 millions de francs au total, doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie à long terme pour la Commune.

Il est plus pragmatique de voir ce projet dans sa globalité plutôt que d'adapter le bâtiment au cas par cas. Ceci nous permettra d'avoir une meilleure maîtrise des coûts engagés et surtout d'avoir un bâtiment cohérent et flexible pour le futur.

Néanmoins, la Commission a tout de même soulevé un manque de vision à long terme sur les futurs projets d'envergure dans un souci de planification des coûts et par extension de la maîtrise de l'endettement de la Commune.

Après délibération, la Commission a préavisé favorablement à l'unanimité le rapport et l'arrêté pour l'étude approfondie qui vous sont présentés.

M. Ivan Bruscheiler pour la Commission d'urbanisme. Vous avez tous été invités à la séance publique de rendu du Mandat d'Études Parallèles ou MEP pour ce bâtiment. Vous avez aussi tous lu la demande de crédit, donnant une information moins complète que la brochure du rapport final, mais suffisante quand même. Aussi, il suffit de rappeler quelques éléments : 17 candidats au MEP, 5 retenus pour une première mouture de projet, 3 sélectionnés et un lauréat, le tout pour une somme approximative de CHF 150'000.-.

Lors de sa séance du 18 octobre, la Commission a entendu son président, Philippe Donner, ici présent et par ailleurs membre du jury de cette procédure, décrire les caractéristiques des 3 projets retenus en 2^{ème} sélection. La Commission a pu ainsi comprendre que le projet lauréat, celui du bureau de Sainte-Croix, architectes Francesco-Javier Lopez, Philippe et Louise Gueissaz, se distingue de ses concurrents par des qualités indiscutablement mieux adaptées aux fonctions que ce bâtiment doit remplir pour notre Commune.

En effet, le projet-lauréat conserve la hauteur antérieure du bâtiment, il crée de la lumière dans la façade nord-ouest, par des échancrures vitrées, et il offre des espaces bien organisés et bien séparés : le préscolaire au nord-ouest, avec une cour, le parascolaire au sud-est, côté Vaudijon, avec entrée séparée et espace extérieur dévolu, et enfin les sociétés côté est du bâtiment, avec une cour permettant d'organiser, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des réunions, des repas, des manifestations, etc. Le béton des murs est conservé, mais il est rhabillé avec du bois, ce qui donne des espaces chaleureux et lumineux. Le toit, en « V », avec échancrure d'évacuation des eaux au centre, est végétalisé et couvert de panneaux solaires, avec aussi une récupération des eaux claires pour arroser les surfaces vertes autour du bâtiment. Le chauffage vient par CADBAR. Ainsi, tout le projet témoigne du respect de l'environnement et d'un souci de durabilité. Enfin, point important, ce projet respecte l'enveloppe budgétaire fixée à 10 millions de francs, tout compris, sous réserve de son budget détaillé définitif et de l'évolution des frais de construction.

Pour sa belle sensibilité aux objectifs visés, débouchant sur un bâtiment conçu à l'échelle de l'enfant, ce projet a été retenu à l'unanimité d'un jury extrêmement qualifié.

Les discussions au sein de la Commission ont porté sur l'étanchéité du toit en « v » et de sa rigole centrale de récupération des eaux de pluie; sur l'utilisation de l'eau ainsi récupérée non seulement pour les espaces verts, mais également vers les sanitaires, ce qui implique un dédoublement des tuyaux d'arrivée d'eau, solution certes plus chère, mais respectant le désir d'exemplarité des bâtiments communaux; puis aussi sur le chauffage, qui se fera non au sol, mais par panneaux rayonnants fixés au plafond, et susceptibles de refroidir l'atmosphère pendant la saison chaude. La conclusion des discussions fut de demander au maître d'ouvrage d'être extrêmement attentif aux solutions techniques qui seront proposées dans le projet final, notamment pour l'étanchéité du toit, et sur les variations de prix entre solutions durables ou moins durables.

Enfin, conséquence de la nouvelle affectation du bâtiment, et problème à résoudre pour la Commune, la Commission a noté qu'il faudra trouver de nouveaux locaux pour reloger les véhicules et les dépôts de la voirie.

Le crédit d'engagement, qui vous est aujourd'hui demandé, est donc destiné aux architectes lauréats, pour concevoir le projet définitif, obtenir le permis de construire et lancer les appels d'offres.

Comme le jury, la Commission d'urbanisme a été emballée par les qualités du projet lauréat, de sorte qu'elle vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le crédit demandé.

Le président donne la parole aux groupes.

M. Michel Vermot pour le groupe PLR. C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance de ce rapport relatif à ce projet majeur pour l'avenir de notre commune, avec un accent marqué pour notre jeunesse. Mais aussi pour la vie associative, puisqu'un espace sera dédié aux sociétés locales, en particulier l'Harmonie de Colombier et son école de musique qui disposeront enfin de locaux appropriés à la poursuite et au développement de leurs activités. Bien qu'à ce stade, l'investissement total ne peut pas être connu précisément, il a été regretté qu'il ne figure pas dans le rapport une fourchette récapitulative du coût total de cet objet depuis sa genèse (MEP). Si la hausse des taux d'intérêt que nous connaissons actuellement aura bien entendu un impact, il a été rappelé que les emprunts ne sont pas liés à un objet en particulier, mais aux besoins financiers globaux de la commune. A propos du chauffage et du coût d'exploitation en général, il a été précisé qu'un système de chauffage innovant était à l'étude. Il est par ailleurs souhaité que ce nouveau bâtiment offre des

possibilités d'évolution des aménagements afin qu'il soit en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Au final, cette demande de crédit a été validée à l'unanimité des membres présents.

M. Louis Godet pour le PVL. Le groupe PVL a pris connaissance avec intérêt de l'avancement de ce projet.

Le montant de cette demande de crédit servira à finaliser celui-ci, tant au niveau des plans, que de la planification des travaux. Le montant demandé se situe dans la norme qui est d'environ 10-15% des coûts du projet final.

Il soutiendra par conséquent à l'unanimité cette demande de crédit d'engagement de CHF 1'060'000.-.

Il y a néanmoins un point où le groupe VL aimerait rendre attentif le Conseil communal. Surtout que ce point n'était pas prioritaire dans le cahier des charges lors de la mise au concours du projet.

Il s'agit de la climatisation de ce grand bâtiment en été. Avec l'évolution du climat, la question n'est plus de savoir quelle est la probabilité de rencontrer un été caniculaire. La question est plutôt de savoir combien d'épisodes caniculaires il y aura et quelle sera leur durée chaque année. Sans oublier les dômes de chaleur qui commencent à faire leur apparition un peu partout dans le monde, et contre lesquels il est très compliqué de vouloir se protéger.

Le projet des Mûriers présente de grandes surfaces vitrées. Le futur bâtiment accueillera le parascolaire et le préscolaire, c'est-à-dire beaucoup d'enfants en bas âge. Ce bâtiment remplira cette fonction durant plusieurs dizaines d'années. Il est par conséquent primordial de pouvoir limiter l'échauffement du bâtiment durant les épisodes caniculaires. Un objectif raisonnable serait de pouvoir limiter la température maximale à l'intérieur aux environs de 26 degrés. Cet objectif ne peut plus, aujourd'hui, être atteint par des mesures simples telles que l'aération nocturne, même forcée, du bâtiment. Il est prévu d'équiper le projet lauréat de panneaux rayonnants à double flux. Ces panneaux présentent l'avantage de permettre de rafraîchir les locaux lors des fortes chaleurs. Mais pour rendre cela possible, il faudra équiper le bâtiment d'une puissante centrale de froid, qui n'est pas prévue dans le projet initial. Là-dessus vient encore se greffer une contrainte supplémentaire : la centrale devra être alimentée exclusivement par des énergies renouvelables (article 59 de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn) du 21 septembre 2021).

Tous ces éléments impliquent la nécessité d'une planification climatique minutieuse. Et aujourd'hui, il est encore parfaitement possible d'adapter en amont ce projet aux défis qui nous attendent.

Tout en réitérant sa confiance à l'exécutif, le groupe VL apprécierait d'être informé de l'évolution « climatique » de ce projet dans le futur.

Mme Elsa Schwarzer pour les Verts. Le groupe des Verts salue à l'unanimité ce projet réunissant plusieurs axes : un lieu centralisé pour le préscolaire, le parascolaire, un espace pour les sociétés et l'assainissement du bâtiment existant. Le groupe se joint aux considérations de la Commission d'urbanisme. Le groupe votera oui pour le crédit d'engagement.

M. Ivan Bruschweiler pour le parti socialiste : La discussion du projet a permis de relever comme le projet est clair et bien pensé, notamment le préscolaire, où tout semble avoir été organisé par quelqu'un de familier des crèches, de leurs besoins et de leur fonctionnement : la présence d'une femme-architecte explique-t-elle cette qualité ? En tous les cas, les solutions proposées par les autres projets étaient bien moins bonnes.

La question de l'intérêt pour notre Commune de se lancer dans un tel investissement a appelé une réponse assez évidente : voilà un bâtiment qui a perdu ses pompiers, et qui n'est pas bien adapté, ni conforme, pour l'usage actuel. Le projet va amener son assainissement, et lui permettre de rendre idéalement les services attendus par les habitants de la Commune, contribuant ainsi à rendre celle-

ci plus attractive. Il ne mentionne pas les réponses sociologiques ou philosophiques, qui n'ont pas leur place ici.

Enfin, il a été relevé que le crédit demandé entre dans le cadre du frein à l'endettement, avec l'exigence de 2/3 de oui du Conseil général pour l'accepter, et, également, qu'il est souhaitable que le crédit définitif puisse être adopté avant la législature suivante, soit avant l'été 2024.

Au vote, l'ensemble du groupe soutient la demande de crédit.

Le président rappelle que tant le vote d'entrée en matière et que le vote d'ensemble s'effectuent à la majorité des 2/3 des membres présents (qui est actuellement de 24 voix) du fait de la demande de dérogation au degré d'autofinancement (dérogation au frein à l'endettement).

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) ouvre la discussion article par article de l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 1'060'000.- TTC pour le développement du projet lauréat du concours en vue de la rénovation, de la transformation, de l'agrandissement. La parole n'est pas demandée.

Le président soumet l'arrêté dans son ensemble au vote de l'assemblée.

Soumis au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extension des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2023

Le président donne la parole aux Commissions.

M. Raphaël Zbinden (PLR) pour la commission financière. Cette demande de crédit budgétaire est une enveloppe pour les imprévus qui est votée chaque année pour un montant équivalent.

L'exemple d'utilisation de cette enveloppe qui nous a été rapporté est dans le cadre de l'assainissement des infrastructures souterraines des rues du Comte-de-Wemyss et de la Moraine à Bôle. L'enveloppe a permis d'assainir la route qui relie les deux rues concernées pour finaliser le tronçon dans son ensemble.

Le rapport et l'arrêté sont préavisés favorablement à l'unanimité de la Commission.

M. Ivan Bruschi pour la Commission technique (en l'absence de M. Jérémie Chenaux). Le rapport et l'arrêté sont préavisés favorablement à l'unanimité de la Commission.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

M. Michel Vermot pour le groupe PLR. Vu la récurrence des 3 prochains objets que nous connaissons depuis plusieurs exercices, je vais rapporter en bloc pour les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Un des membres s'est inquiété des montants qui n'ont pas encore été utilisés alors que nous approchons de la fin de l'année. Pour répondre à cette préoccupation, le Conseiller communal présent a relevé d'éventuels problèmes de disponibilités de personnel et/ou de matériel.

Quant à un lissage du nombre de compteurs d'eau changés par année, la marge de 5 ans permet d'adapter ces opérations afin d'éviter des écarts trop importants entre deux exercices. Les 3 objets, respectivement 4 puisque les CHF 400'000.00 concernent 2 arrêtés ont été validés à l'unanimité des membres présents.

M. Robert Gygi pour le groupe PVL. Le groupe PVL a étudié les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Ces crédits budgétaires reviennent chaque année et sont très proches et pour les mêmes dicastères.

Comme déjà dit ces dernières années, cette façon de faire est pratique et a fait ces preuves, donc le groupe PVL acceptera ces trois crédits.

M. Fabien Schwab pour le groupe des Verts. Les crédits budgétaires des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour contribuent à améliorer la gestion et l'efficacité des réseaux d'eau potable et d'électricité. Les Verts se sont prononcés à l'unanimité en faveur de ces différents arrêtés.

Mme Sarah Platz pour le groupe socialiste. Lors de la séance de préparation du 7 novembre, le groupe socialiste a approuvé à l'unanimité les trois demandes de crédit qui figurent aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de ce soir.

M. Jean-Marc Pessina (président) soumet l'entrée en matière de l'arrêté de CHF 200'000.- TTC pour les travaux de réfection et d'extension des réseaux électriques pouvant intervenir en 2023.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) ouvre la discussion article par article au sujet de l'arrêté de CHF 200'000.- TTC pour les travaux de réfection et d'extension des réseaux électriques.

Soumis au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) soumet l'entrée en matière de l'arrêté de CHF 200'000.- TTC pour les travaux de réfection et d'extension des réseaux d'eau potable pouvant intervenir en 2023.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) ouvre la discussion article par article au sujet de l'arrêté de CHF 200'000.- TTC pour les travaux de réfection et d'extension des réseaux d'eau potable pouvant intervenir en 2023.

Soumis au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande crédit CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement des armoires électriques basse tension

Le président donne la parole aux Commissions.

M. Raphaël Zbinden (PLR) pour la commission financière. Cette demande de crédit budgétaire s'inscrit dans la poursuite du remplacement des armoires électriques vétustes.

Lorsqu'une armoire vétuste se trouve sur un tracé en cours d'assainissement cette dernière est prise à la charge du crédit pour l'assainissement du tracé en question.

Le rapport et l'arrêté sont préavisés favorablement à l'unanimité de la Commission.

M. Ivan Bruscheiler pour la Commission technique. Ce crédit est attribué chaque année depuis 2020 pour mettre à jour les armoires et tableaux qui distribuent le courant à Bôle et à Auvernier. Le crédit budgétaire de 2023 vise à assainir 2 tableaux généraux basse tension, ce qui est d'une part un investissement, puisque le réseau de ces 2 villages appartient à la Commune, et, d'autre part, cela fortifie le réseau pour recevoir la production photovoltaïque, toujours plus abondante. Avec cet assainissement, le réseau de surface sera en conformité, et le retard antérieur rattrapé. Mais il restera à adapter le réseau sous-terrain ces prochaines années.

La Commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

M. Michel Vermot pour le groupe PLR. L'arrêté soumis a été accepté à l'unanimité.

M. Robert Gygi pour le groupe PVL. Le PVL accepte le crédit.

M. Fabien Schwab pour le groupe des Verts. Le groupe les Verts s'est prononcé à l'unanimité en faveur du crédit.

Mme Sarah Platz pour le groupe socialiste. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne lecture de l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement des armoires électriques basse tension, article par article. La parole n'est pas demandée.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2023

Le président donne la parole aux Commissions.

M. Ivan Bruscheiler pour la Commission technique. La Commission technique a soutenu cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Raphaël Zbinden (PLR) pour la commission financière. Cette demande de crédit budgétaire s'inscrit dans la poursuite du remplacement progressif des compteurs d'eau potable. Il faut éviter les grandes campagnes de remplacement pour éviter de se retrouver dans 20 ans à nouveau avec de grands volumes de compteurs à remplacer.

Finalement, le rapport et l'arrêté sont préavisés favorablement à l'unanimité de la Commission.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

M. Michel Vermot pour le groupe PLR. L'arrêté soumis a été accepté à l'unanimité.

M. Robert Gygi pour le groupe PVL. Le PVL accepte le crédit.

M. Fabien Schwab pour le groupe des Verts. Le groupe les Verts s'est prononcé à l'unanimité en faveur du crédit.

Mme Sarah Platz pour le groupe socialiste. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne lecture de l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2023, article par article. La parole n'est pas demandée.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au subventionnement communal des soins dentaires de la naissance à 24 ans révolus

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Solange Platz Erard (Conseillère communale) Depuis 2016, la somme de CHF 30'000.- est inscrite au budget, mais quasiment jamais utilisée. C'est pourquoi, il a paru opportun d'élargir le nombre potentiel de personnes pouvant bénéficier de cette aide en particulier les familles qui, quand leurs enfants grandissent, doivent faire face à des frais toujours plus importants pendant les études et les premières années d'indépendance.

Dans ces temps qui s'annoncent difficiles pour les couches les moins favorisées de la population, avec l'augmentation des prix de l'énergie, mais aussi de l'alimentation, même de petites aides ponctuelles peuvent faire la différence et éviter l'absence de soin pour des raisons financières ou l'entrée dans une spirale d'endettement.

Si vous acceptez ce rapport, une campagne d'information pour faire connaître cette aide sera menée, en particulier avec l'envoi de flyers chez les dentistes, dans la presse et au GSR ou cela sera aussi communiqué activement au personnel.

Mme Platz Erad profite de l'occasion pour remercier Mme Gemma Spacio et M. Stéphane Bondallaz pour leur aide.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux Commissions.

M. Raphaël Zbinden (PLR) pour la commission financière. Actuellement 30'000.-CHF sont mis au budget chaque année, mais ne sont jamais consommés, même pas entamés.

Il y a deux options : soit on supprime ce budget, soit on le rend accessible.

Cette proposition d'adaptation et d'élargissement des critères d'obtention de la subvention communale pour les soins dentaires a été préavisée favorablement à l'unanimité de la Commission.

M. Jean-Marc Pessina (président) donne la parole aux groupes.

M. Christian Steiner pour le groupe PLR. Le groupe PLR a avisé favorablement la subvention et espère que les jeunes de la Commune puissent continuer à croquer la pomme à pleines dents.

M. Louis Godet pour le groupe PVL. Le rapport a surpris le groupe PVL, car on traite d'une somme mineure (CHF 30'000.- pour un budget communal total de plus de 40 millions). Deux points dérangent : un sur le fond et un sur la forme. Le rôle de la collectivité est d'offrir des prestations qui correspondent à une demande de la part de la population, or ici on est en train de mettre la charrue avant les bœufs et de voir comment on pourrait trouver des bénéficiaires à une prestation que l'on aimerait offrir et cela, pour le PVL ce n'est pas leur concept de l'État. Il est vrai aujourd'hui que si ce montant budgété n'est pas utilisé il y a certainement une raison : les personnes ne sont pas au courant de son existence. Mais il ne faut pas oublier d'autres facteurs, car la grande majorité de la jeunesse a d'excellentes dents, tout en sachant qu'il y a quelques petits groupes très mal lotis. Malheureusement ces petits groupes ne peuvent pas bénéficier de l'aide financière offerte, car ils sont cabossés par la vie (difficultés professionnelles, familiales, personnels, addictions) et ils bénéficient déjà de l'aide sociale. Dans le canton il y a une minorité qu'il est compliqué d'aider au vu de leur situation. L'extension de la couverture de 16 ans jusqu'à 24 ans ne devrait pas mener à une grosse augmentation de la consommation de ce crédit, car les jeunes de 16 ans qui ont des dents en bon état ont beaucoup de chances d'avoir également de bonnes dents à 24 ans. Éventuellement, les jeunes de plus de 18 ans concernés par l'extraction des dents de sagesse pourraient faire l'objet d'une demande de subventionnement.

Au niveau de l'information, les praticiens ne s'occupent pas de dire aux patients ce qu'ils doivent faire avec la facture de dentiste. Ils peuvent au mieux suggérer aux patients de faire une demande à la commune. Le patient reste responsable.

Comme cela ne va pas changer grand-chose, le groupe PVL va laisser la liberté de vote sur cet objet décalé. Cela n'a rien à voir avec le refus de l'assurance dentaire, car on traite un faux problème.

Mme Elsa Schwarzer pour le groupe des Verts. Le groupe des Verts soutient pleinement ce nouveau règlement de subventionnement des soins dentaires qui permet d'utiliser l'argent mis à disposition et qui tient aussi compte des situations de garde conjointe et de garde attribuée.

Mme Liza Milhaud Duvernay pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste soutient les modifications demandées afin d'augmenter la tranche d'âge pour laquelle il est possible de demander une aide. Le but est notamment d'aider les jeunes adultes qui ont des difficultés financières et pour lesquels payer des soins dentaires est un problème. Le groupe socialiste estime que cette modification est justifiée et rend donc un préavis favorable à l'unanimité aux nouvelles conditions d'octroi du subventionnement aux soins dentaires.

M. Philippe Egli (PLR) remarque qu'il n'est pas mentionné dans l'ordre du jour qu'il y a un arrêté à voter. Cette manière de procéder laisse penser qu'il s'agit d'un rapport d'information.

Mme Makiala Kisanga (PS) à titre personnel. Elle souhaite que les familles qui pourraient bénéficier de cette prestation soient directement informées. Ce n'est pas au rôle des dentistes de dire à ses

patients que la Commune offre telle ou telle prestation. Cette offre de la Commune est louable, car les frais dentaires peuvent être très élevés pour les familles. C'est un bien pour nos habitants.

Mme Solange Platz Erad (Conseillère communale). Il n'est pas possible d'envoyer directement aux familles, car il y a un problème de protection des données, mais il est nécessaire d'informer. Il est entendu que ce n'est pas le rôle des dentistes d'informer, mais dans les salles d'attente il est possible de laisser des flyers d'information. Les gens ont une responsabilité personnelle de se renseigner.

M. Robert Gygi (PVL) à titre personnel. Ce rapport est pour les soins dentaires et non pas pour les contrôles et l'hygiéniste.

M. Jean-Marc Pessina (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 32 voix pour et 3 voix contre.

M. Jean-Marc Pessina (président) ouvre la discussion, article par article, sur l'arrêté relatif au subventionnement communal des soins dentaires de la naissance à 24 ans révolus. La parole n'est pas demandée.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté avec 31 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

9. Interpellations et questions

Interpellations :

Interpellation du Parti libéral-radical (PLR) de Milvignes au sujet de la mise en impasse de la rue du Château de Colombier.

Mme Corinne Maier (PLR). Comme tout le monde a pu le constater, la rue du Château de Colombier a été mise en impasse pour une phase test de mai à octobre 2022, afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Cette route rappelons-le est jalonnée de 13 commerces qui contribuent à la vie de notre village. Avant cette décision prise par le Conseil communal nous savons que les commerçants et les habitants ont été informés par le Conseil communal et qu'ils ont pu partager leurs points de vue et avancer des propositions lors d'une séance le 4 avril 2022. Par exemple : limitation de vitesse maintenue à 20 km/h, pose de ralentisseurs. À l'heure actuelle et à notre connaissance, aucune des propositions n'a été retenue et la fermeture de la rue par la pose d'un bac sous la voûte du château est toujours d'actualité, alors que la phase test de fin octobre est dépassée. Bien qu'une nouvelle séance publique de concertation soit prévue le 23 novembre 2022, le manque à gagner de certains commerçants s'est péjoré induisant des inquiétudes pour leur survie.

Par notre propos, nous postulons que pour viser un équilibre entre mobilité et commerces, les notions de proximité d'accès aux ressources vitales sont fondamentales. De fait, quelques mois après son implémentation, les commerces de notre village sont déjà impactés par cette situation. Dès lors et en adoptant ce point de vue, le PLR se permet par quelques questions de solliciter des réponses du Conseil communal :

1. Quels intérêts autres que la sécurité des piétons et cyclistes ont été pris en compte pour motiver cette décision de mise en impasse de la route ?
2. A-t-on pu mesurer l'intensité du trafic dans cette rue avant et après la mise en impasse ?
3. Si oui, quelles incidences sur le reste du trafic à Colombier (dans et autour du village) ?
4. A-t-on envisagé une circulation traversante réduite avec autorisation aux commerces ou limitée aux heures d'ouverture de ces derniers ?
5. Dans quelle mesure le manque à gagner des commerces a-t-il été analysé ?
6. A-t-on fait une analyse d'impact sur la vie villageoise et ses conséquences ?

Nos questions peuvent aller plus loin : le Conseil communal veut-il rendre piétonne la rue Haute de Colombier, la rue du Temple à Bôle ou encore la Grand'Rue à Auvignier et prendre le risque que tous nos commerces disparaissent au profit des grandes surfaces.

Le groupe PLR de Milvignes ne souhaite pas voir ses villages sans vie associative, ni commerces locaux, qui permettent les rencontres entre les habitants et créent l'appartenance entre les gens d'ici et d'ailleurs.

Mme Marlène Lanthemann (Conseillère communale). Cette interpellation donne l'occasion au Conseil communal d'expliquer une partie des démarches qu'il a entreprises et qu'il entreprend en matière de mobilité sur son territoire.

Cela fait plusieurs années que le Conseil communal planche sur la problématique de la mobilité. Pour l'aider dans ses réflexions, il a mandaté un bureau spécialisé dans les études de mobilité. Un plan directeur des circulations et un concept de stationnement ont été présentés au Conseil communal et ses documents ont évolué depuis 2019. En effet lors d'un chantier, comme à la rue du Collège par exemple, le Conseil communal s'est basé sur cette étude et a demandé au mandataire un zoom sur ce secteur afin d'avoir les éléments qui lui ont permis de présenter la variante de circulation qui figure dans le rapport. C'est dire que nous continuons la collaboration avec ce bureau et que nous approfondissons notre analyse dans chaque situation nouvelle qui se présente. Dans le cadre de la révision du PAL, ce bureau nous accompagne également dans le domaine de la mobilité et certaines de ses recommandations sont intégrées dans le projet du PAL.

Avant de parler des réflexions que nous menons en ce moment à la rue du Château, elle souhaite rappeler qu'en 2015 déjà, avait eu lieu une séance réunissant les commerçants de cette rue pour parler de la mise à sens unique de la rue du Château. Cette proposition avait été validée et appréciée par les commerçants. Par la suite le Conseil communal a décidé la création de trois zones de rencontre sur son territoire, une dans chaque village, mais sans aménagement particulier, hormis les panneaux de signalisation. Une zone de rencontre est à différencier d'une zone piétonne. Dans une zone piétonne, tout trafic est interdit, avec des exceptions d'horaire pour certains usagers, comme en ville de Neuchâtel par exemple.

En ce qui concerne la situation actuelle à la rue du Château et comme mentionné dans le texte de l'interpellation, une séance publique a eu lieu le 4 avril 2022. Ont été invités tous les propriétaires, les locataires, ainsi que les commerçants de la rue. Lors de cette séance, M. Philippe DuPasquier et Mme Marlène Lanthemann avons expliqué les enjeux d'une zone de rencontre. Priorité absolue aux piétons et avec l'objectif de diminuer fortement le transit des véhicules. Ce n'était pas moins de 1600 véhicules par jour qui traversaient cette rue avant la mise en impasse. Mais malheureusement, on ne dispose pas encore des chiffres actuels du nombre de véhicules qui circulent dans la rue du Château.

La solution proposée figurait dans l'étude des mobilités et il y en avait d'ailleurs une deuxième que le Conseil communal n'a pas retenue, à savoir l'accès possible des deux côtés de la rue avec une mini place centrale devant le Temple, fermée totalement à la circulation. Le Conseil communal n'a pas jugé cette solution acceptable et lui a préféré celle qui est testée aujourd'hui.

Comme à Bôle, le constat est clair. Les zones de rencontre ne sont pas aménagées de manière satisfaisante. L'objectif est de rendre cette rue aux habitants et aux commerçants en créant une vraie zone de rencontre, en supprimant le trafic de transit qui ne profite pas aux commerçants. Créer une impasse était aussi un moyen d'y parvenir. Par conséquent, et avant l'ouverture complète de la rue pour la réfection des infrastructures souterraines, le Conseil communal a souhaité procéder à une phase test qui devait débuter en mai pour se terminer à fin octobre. Le début a dû être quelque peu reporté, ce qui explique que la rue est toujours en impasse actuellement. Si nous avons initié cette démarche en 2022, c'est parce que nous imaginions pouvoir remplacer les infrastructures souterraines - qui sont en très mauvais état - en 2023 déjà. Nous savons aujourd'hui que cela ne sera pas réalisable, car notre capacité d'investissement ne nous le permettra pas en 2023.

Mais revenons à la séance du 4 avril 2022. Les échanges ont été très constructifs et nous avons encouragé les participants à nous faire part de leurs remarques, critiques, pendant la phase test. Le Conseil communal n'a pas eu de retour écrit, mais à plusieurs occasions, il a entendu des commentaires qui étaient pour la plupart assez positifs, jusqu'à ce qu'il reçoive une lettre signée par dix commerçants et un propriétaire le 20 septembre dernier. Le contenu de cette lettre disait l'inquiétude de certains commerçants ayant constaté une baisse de leur chiffre d'affaires. En réponse, nous avons convié tous les concernés à une séance publique le 23 novembre prochain. Nous regrettons le retard de trois semaines sur le calendrier prévu, mais nous attendons de cette réunion un échange à nouveau constructif, basé des éléments concrets et pas seulement sur des ressentis comme la démonstration de la diminution du chiffre d'affaires des commerçants par exemple.

Pour l'aménagement définitif de cette zone de rencontre, d'autres pistes pourront encore être étudiées, comme celles qui figurent dans la question 4 de l'interpellation. La solution définitive retenue par le Conseil communal figurera sans doute dans le rapport de la demande de crédit pour la réfection de la rue du Château.

Une étude a été demandée pour améliorer la gestion du carrefour rue St-Etienne – Allée du Port. En effet, lors de la présentation par *transN* de la future transformation de la gare train-tram de Colombier, le Conseil communal a reproché à *transN* son manque de vision global dans le secteur en ne prenant pas en considération tous les modes de transport (bus, train, tram). Il paraît en effet primordial au Conseil communal de favoriser et de sécuriser l'échange intermodal bus – train à cet endroit. Si la sortie de St-Etienne était améliorée, nous pensons aussi que le transit des véhicules via la rue du Château serait diminué. Donc affaire à suivre.

En conclusion, vous pouvez constater que le Conseil communal est très sensible à l'amélioration de la mobilité sur son territoire que ce soit celle des piétons, des cyclistes ou des automobilistes afin de garantir une qualité de vie à ces habitants.

M. Jean-Marc Pessina (président) demande si l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Corinne Maier (PLR) se dit satisfaite de la réponse.

Le renoncement à la taille des arbres situés sur notre domaine public

M. Jean-François Künzi pour le groupe socialiste. Le réchauffement climatique indéniable devrait, pour le moins, provoquer un changement de certaines habitudes notamment quant au traitement réservé aux arbres. Que des privés, depuis la mi-octobre, taillent ou fassent tailler leurs platanes porteurs de feuilles encore vertes - sans doute pour éviter de les ramasser par la suite - s'avère choquant. Ce procédé est désormais digne d'un autre temps.

Les arbres qui tendent, vers le ciel, leurs moignons, éventuellement pourvus d'un seul rameau, comme ceux dessinés par Zep dans Titeuf, n'ont rien d'esthétique. Aujourd'hui, on connaît toute l'importance de conserver des espaces verts, et donc des arbres, particulièrement en milieu urbain. Un grand chêne peut transpirer plus de 200 litres d'eau par jour contribuant ainsi à maintenir une relative fraîcheur.

Évidemment, les érables plantés, voici un peu plus de dix ans, le long de l'avenue de la Gare, à Colombier, donnent une triste image de notre patrimoine arboricole. Ils peinent à se développer dans leur environnement bitumeux qui doit atteindre, en été, des températures très élevées. Et si, en plus s'ajoute la sécheresse. Ils constituent, pour moi, une source de profonde déception.

Heureusement, d'autres arbres, en meilleure forme, jalonnent notre domaine public. Des communes de plus en plus nombreuses renoncent à la taille pour laisser les arbres croître librement, chaque fois que la sécurité ne l'impose pas. Milvignes suivra-t-elle cet exemple ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseillère communale). Les arbres de l'avenue de la Gare ont en effet été plantés il y a un peu plus de 10 ans lors de la réfection totale de la rue, sous la direction des autorités de Colombier. Le choix de l'époque a été probablement d'opter pour une essence qui ne

deviendrait pas trop envahissante au vu de la proximité de la route et au gabarit du trottoir qu'il fallait respecter. La place en terre à disposition limite aussi le choix de l'essence et/ou le développement de celle-ci.

Concernant la taille des arbres, certaines villes ont en effet revu leur manière de faire. Je tiens à relever que nos agents d'exploitation ne sont pas des spécialistes et qu'ils ont acquis des compétences au fil des ans aux contacts d'un paysagiste de formation. Mais le service de la voirie s'approchera de professionnels afin d'être mieux renseigné et formé sur une éventuelle nouvelle approche sur la taille des arbres.

M. Jean-Marc Pessina (président) demande si l'interpellateur est satisfait de la réponse ?

M. Jean-François Künzi (PS) se dit satisfait de la réponse. Il espère qu'il n'y aura pas de taille.

M. Robert Gygi (PVL) à titre personnel, mentionne que si certaines essences d'arbres ne sont pas taillées, les arbres continuent de pousser et cela conduit à un écrasement. Les platanes en font partie.

Questions

La décoration florale dans notre commune

Mme Elsa Schwarzer (Les Verts) : La commune investit chaque année, avec un succès indéniable, dans la décoration florale. Cette année encore, les entrées des villages, des bacs en lieu public et surtout des fontaines étaient abondamment fleuries pendant tout l'été. Ensuite nous avons eu un mois d'octobre doré avec un été indien extraordinaire qui faisait durer la floraison de toute beauté, faisant ainsi contrepois aux perspectives d'un hiver plus rude.

Nous les habitants, nous profitons quotidiennement de ces plantes en couleurs, c'est une source de joie et de bien-être et qui compte doublement en ces temps.

Et là, un beau jour, plus de fleurs nulle part. Jetées, hachées, compostées, fini, mis à nu !. Ceci probablement en suivant à la lettre une date fixée dans un cahier des charges.

1^{ère} question : Serait-il possible de laisser durer toute cette beauté pour la joie de tous jusqu'à l'arrivée du premier gel qui marque un terme naturel ?

Et si en hiver, les supports des bacs sur les fontaines recevaient des branches de sapin, peut-être même avec des pives ? Maintenant qu'on nous enlève l'éclairage de Noël, et même l'eau dans les fontaines.

2^{ème} question : Et durant l'hiver, serait-il possible de décorer les fontaines avec des branches de sapin ?

Réponse de Mme Marlène Lanthemann (Conseillère communale) : Elle relève avec satisfaction que l'effort important fourni par les employés de la voirie pour embellir le territoire par la pose de décorations florales supplémentaires qui entraîne bien évidemment du travail supplémentaire d'entretien, a été remarqué. Le fait de les avoir enlevées prématurément, selon les dires de Mme Schwarzer, ne relève en aucun cas d'une date inscrite dans un cahier des charges, mais bien de l'état de ces décorations florales. En effet, lorsque dans un bac trois plantes sur quatre sont dans un mauvais état, l'option prise a été d'enlever toutes les fleurs pour ne pas laisser une seule plante, ce qui n'aurait pas eu fière allure. Les employés de la voirie les laissent aussi longtemps que l'état des fleurs le permet.

Quant à la 2^{ème} question, reçue cet après-midi, à savoir s'il était possible de décorer les fontaines de sapin en hiver, il n'est pas possible d'y répondre actuellement. Cette question sera reprise lors d'une séance avec le service de la voirie.

Projet modèle

M. Fabien Schwab (Les Verts). Conjointement à l'élaboration du PAL, un projet modèle a été mis sur pied et déposé auprès de la Confédération qui le soutient.

Pour mémoire, le projet modèle vise à unir durablement les trois cœurs de la commune autour d'une offre de mobilité durable, en y associant la population, les commerçants, etc. de Milvignes. La mise sur pied d'ateliers participatifs y est notamment prévue.

L'enquête réalisée courant 2021 sur nos habitudes de déplacements et la mise sur pied de l'événement de la Rentrée de la mobilité le 11 septembre 2021 a permis de faire connaître la démarche engagée auprès des habitant.e.s de la commune. Ces deux éléments préparaient idéalement le terrain pour la suite des démarches, tout particulièrement pour la mise sur pied des ateliers participatifs.

Compte tenu de ce qui précède, j'adresse la question suivante au Conseil communal :

- Quel est le planning prévu pour la suite du projet modèle et plus particulièrement celui prévu pour les ateliers participatifs ?

Réponse de M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Il a été en contact régulier ces derniers mois avec Ecoparc pour la poursuite du projet modèle « Milvignes mobilise : unir durablement ces trois cœurs ». Très fortement impliquée dans la révision du PAL, la ComPAL a moins été sollicitée ces derniers mois dans le cadre du Projet-modèle.

Vous vous souvenez peut-être qu'un certain nombre de parties prenantes avaient été identifiées pour un travail ou une démarche spécifique, ou pour la tenue d'un atelier participatif. Il s'agit des écoles, des commerçants, des aînés, des collaborateurs de la commune et de la population au sens large.

Ont déjà eu lieu :

- **Ecoles** : en collaboration avec l'infirmière scolaire de Cescole (en lien indirect avec des initiatives comme « manger bouger »), plusieurs classes des premiers degrés Harmos ont travaillé sur le chemin entre la maison et l'école, identifiant les difficultés rencontrées sur leur trajet effectué en mobilité douce. Ces données ont été transmises au mandataire Christie & Gygax en charge de la partie « mobilité » de la révision du PAL pour que ces éléments soient pris en compte dans le futur Plan directeur des chemins pour piétons que chaque commune doit réaliser dans le cadre du nouveau PAL. Il s'agit d'une exigence cantonale. Ce volet avec les écoliers est maintenant terminé. Le plan directeur des chemins pour piétons sera traité avec la ComPAL lors de la prochaine séance du 21 novembre 2022.

Sont en cours :

- **Commerçants** : dans le cadre d'un projet Ecoprox, développé par Ecoparc, toute la population de Milvignes a reçu en tous ménages un petit livret pour y consigner les achats de proximité et les modes de déplacement dans et entre nos villages. Ce volet visant à renforcer l'économie locale et développer les achats de proximité est en cours.
- **Aînés** : Il y a d'abord eu l'idée d'une collaboration avec les associations en charge des activités avec les aînés dans nos 3 villages. Malheureusement, ce projet de réunion à l'échelle de la commune a rencontré quelques difficultés pratiques. La démarche a été réorientée et un atelier à destination des seniors est préparé. Ecoparc et moi sommes en train d'organiser un après-midi à Colombier d'ici la fin de l'année. Ce volet est en cours de réalisation.
- **Collaborateurs de la Commune de Milvignes** : une réflexion a démarré sur 2 axes, avec la collaboration du service des Ressources humaines de la commune. D'une part, l'analyse des moyens de transport utilisés par les collaborateurs pour se rendre au travail, en inscrivant cette démarche dans une idée d'exemplarité avec la mobilité douce, et le possible développement d'un plan de mobilité.

D'autre part, en analysant les déplacements entre les différents sites communaux, Auvonnier La Roche et Les Gravieres, Bôle Administration et Colombier rue Haute et rue de Morel, pour mettre l'accent sur les possibilités de recourir à la mobilité douce entre les sites. Ce volet a débuté début novembre 2022.

- **Population** : EcoParc va réaliser de petites capsules vidéo à diffuser, entre autres via le site internet de la commune, pour transmettre des témoignages de citoyennes et de citoyens adeptes de la mobilité douce pour se rendre à leur travail (cf. gagnante de Cyclomania l'an passé), pour leurs loisirs, et d'autres déplacements. Ces témoignages doivent donner des idées et encourager les personnes encore hésitantes. Une grande partie de notre population se trouve en effet, comme on l'apprend du sondage réalisé, à un stade d'identification du besoin de changer et de la mise en pratique du changement vers une mobilité douce. Ce volet sera réalisé en début 2023.

La réponse était un peu longue peut-être, mais elle permet de faire un point de situation complet et utile à ce stade du projet.

M. Fabien Schwab (Les Verts) remercie le Conseiller communal pour sa réponse exhaustive, précise et claire.

10. Communications du Conseil communal

Fusion

M. Philippe DuPasquier (Conseiller communal). Cet automne a eu lieu plusieurs réunions du comité de pilotage (COFIL) et du groupe de travail (GT) Gouvernance visant à mener les premières réflexions sur la structure et organisation de la future commune fusionnée. Ils bénéficient de l'appui de BDO pour la fusion et de Mme Pilault pour la communication.

Dès le mercredi 16 novembre, débute la mise en route des groupes de travail Prestations. Ces groupes de travail comprennent des Conseillers communaux, des chefs de service ou des collaborateurs communaux et un conseiller général par commune. Ces groupes de travail ont une orientation technique pour donner un diagnostic et définir la mise en place des futures prestations de la commune fusionnée.

Les personnes désignées par les groupes politiques de Milvignes: Gregory Jaquet pour le PS, David Bugnon pour les Verts, Robert Gygi pour le PVL, Gemma Spacio et Stéphane Bondallaz pour le PLR.

Dans le cadre de ce projet de fusion, un sondage auprès du personnel des trois communes a eu lieu. Les résultats sont en cours d'évaluation.

Au niveau des finances, les chiffres des 5 dernières années ont été transmis pour analyse et consolidation à BDO afin de disposer d'une image du passé de la commune fusionnée. L'idée est de mettre ces 5 années de chiffres dans un même format, pour ensuite les analyser séparément, mais également ensemble pour avoir une image d'un passé qui peut être utile pour la planification. Cette planification aura lieu en début 2023.

Un autre sondage sera conduit, mais à destination de la population. Il est actuellement en préparation. Les résultats permettront de gagner des informations pour la tenue de cafés participatifs en début année 2023. Il y aura un café participatif par commune. Un deuxième café participatif est prévu dans le processus plus tard dans l'année 2023 et il regroupera les trois communes.

Au niveau de la communication, un site internet et une page Facebook sont en cours d'élaboration.

M. DuPasquier reste à disposition en tout temps pour des questions ou des remarques. Il tient à préciser que ce n'est pas son projet, ni celui du Conseil communal ou du COFIL, mais c'est le projet de tous, de la population. Il est important de s'y intéresser. On arrive dans une phase active de préparation de la future commune et on a dépassé le stade de l'analyse ou d'une étude de faisabilité. On arrive dans le vif du sujet et c'est votre devoir aussi de vous impliquer et de suivre au mieux les informations afin de pouvoir répondre aux concitoyens qui encore aujourd'hui ne savent pas vraiment qu'il y a un

projet en discussion. Vous êtes des relais, car vous représentez la population et il faut prendre à cœur ce rôle.

PAL

M. Philippe DuPasquier, conseiller communal. Le PAL représente un travail intense avec beaucoup de séances.

Pour rappel, ce projet de territoire a débuté par la révision du projet de territoire, élaboré en 2015. Ce projet de territoire a servi de base à la séance d'information à la population qui a eu lieu le 28 septembre dernier. Lors de cette séance, il a été promis de mettre en ligne un document qui présentait les diapositives de cette séance. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la commune.

Il découle de ce projet de territoire un nouveau plan communal d'affectation des zones (PCAZ) et un nouveau règlement de construction. Il y aura des changements dans la façon de travailler, puisqu'il n'y aura plus de gabarits, mais d'autres mesures comme les distances aux parcelles voisines, les hauteurs construction, ou des indices d'occupation au sol.

Le comité de pilotage attend un retour des Commissions d'urbanisme et de la Commission temporaire du PAL au sujet de ce plan communal d'affectation des zones (PCAZ) et du projet de nouveau règlement. Les deux commissions se sont réunies lundi et mardi soir dernier afin de pouvoir poursuivre la réflexion, mais indépendamment des consultants. Ainsi chaque commission s'est retrouvée avec ses membres pour discuter de ces sujets.

La prochaine séance de la Commission temporaire du PAL du 21 novembre prochain sera consacrée à la mobilité (plan directeur des chemins piétons), et aux infrastructures.

Le 5 décembre, une nouvelle séance conjointe entre la Commission d'urbanisme et celle du PAL se déroulera afin de valider une première version finale du projet de révision, c'est-à-dire, du plan communal d'affectation des zones et du règlement des constructions.

Entre janvier et février 2023 aura lieu la deuxième séance publique d'information à destination de la population.

Suite des informations lors du prochain Conseil général.

11. Divers

M. Jean-François Künzi (PS). Il souhaite signaler que l'escalier qui permet d'accéder à Cescole à partir du cimetière a une marche défectueuse (la 13^{ème} marche à partir des Coutures). Ceci représente un danger notamment pour les adolescents qui ont l'habitude de sauter d'un palier à l'autre. Cet escalier a une cinquantaine d'années. Reste à voir qui doit entretenir cet escalier et surtout qui transmet cette information à Cescole ?

Dans le centre du village de Colombier, il y a deux rues qui sont prises régulièrement à sens interdit, soit la rue du Verger et la rue Morel. L'orientation des panneaux d'interdiction est-elle correcte ? Il faut que les personnes qui viennent de la rue Haute dans le sens normal voient ces panneaux ou qu'elles soient rendues attentives.

Mme Marlène Lanthemann (Conseillère communale) a pris note de cette problématique.

Le président clôt la séance, la parole n'étant plus demandée.

La séance est levée à 21h26

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

J.-M. Pessina

M. D. Etter